

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE

Tarif des honoraires de négociation

A la charge de l'acquéreur :

En dessous de 53 357.17€	Forfait	:	5 000 euros TTC
De 53 357.17€	à 68 602.06 €	:	10% TTC
De 68 602.07 €	à 91 469.41 €	:	9% TTC
De 91 469.42 €	à 121 959.21 €	:	8% TTC
De 121 959.22 €	à 152 449.02 €	:	7% TTC
Au delà de	152 449.02 €	:	5% TTC

Estimation HORS MANDAT

(pour Succession / Donation ...) : 80 € TTC

Ce tarif entre en vigueur à partir du 10 janvier 2017, Sauf conventions particulières

LOCATION

Tarif applicable à partir du 10 janvier 2017

**50 % des honoraires à la charge du locataire et
50 % des honoraires à la charge du propriétaire.**

- 2€ /m² TTC : Etablissement de l'état des lieux
- 3€ /m² TTC : L'organisation des visites, constitution du dossier, la rédaction du bail